

Afin de passer un agréable séjour dans une atmosphère de respect mutuel, Eliane & Jean-François vous remercient de bien vouloir prendre connaissance du règlement en vigueur au MAS DAVIGNON.

RÈGLEMENT *

- La piscine, sécurisée aux Normes N.F. P90.307, est à la disposition de nos hôtes et de leurs enfants sous leur entière responsabilité de 9h à 11h 45 et de 15h à 18h 30.
- Nos hôtes sont priés de bien vouloir ne pas stocker de nourriture dans les chambres et les parties communes. Les chambres, les pièces communes, le jardin, la piscine et son pool-house sont à la disposition de nos hôtes pour leur repos et leur détente. Ils ne peuvent ni y manger ni y accueillir des personnes ne résidant pas au Mas DAVIGNON.
- Les chambres sont disponibles le jour de l'arrivée à partir de 14 h et doivent être libérées avant 11h le jour du départ. La réception de nos hôtes est assurée jusqu'à 21 heures maximum le jour de leur arrivée.
- Nous vous remercions de ne pas fumer dans les chambres et les pièces communes. Vous disposez du jardin et du balcon pour fumer sous réserve de ne pas incommoder les autres résidents.
- Nous sommes au regret de ne pouvoir accepter les animaux.

**Le fait de passer réservation implique l'acceptation sans réserve de ce règlement*

LE MAS DAVIGNON Maison d'hôtes de Charme
1070, route d'Aubais 30250 SOMMIERES
Tél: 04 66 80 02 22

<http://www.chambres-hotes-sommieres.com>